

L'IRLANDE

SOCIALE, POLITIQUE ET RELIGIEUSE

PAR

GUSTAVE DE BEAUMONT

AUTEUR DE MARIE OU L'ESCLAVAGE AUX ÉTATS-UNIS

L'UN DES AUTEURS

DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE AUX ÉTATS-UNIS

TOME DEUXIÈME

TROISIÈME ÉDITION



AZ 245/2

PARIS

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN

9, RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

M DCCC XXXIX

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE 1^{er}.

	Pages.	
Où l'on expose comment, à l'aide des libertés accordées ou conquises, l'Irlande a résisté à l'oppression.	1	14

CHAPITRE II.

Où l'on montre par quelles causes l'Irlande, qui est un pays libre, tend à devenir un pays démocratique.	14	15
§ 1 ^{er} . — L'association.	15	28
§ 2. — O'Connell.	28	45
§ 3. — Le clergé catholique.	45	60
§ 4. — Les presbytériens.	60	70
§ 5. — La classe moyenne.	70	85
§ 6. — La nature des partis en Irlande.	85	103

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE 1^{er}.

Quels sont les remèdes au mal ? Trois principaux sont indiqués.	103	105
§ 1 ^{er} . — Accroissement de l'industrie.	105	121
§ 2. — L'émigration.	121	142
§ 3. — Une loi de charité publique.	142	160

CHAPITRE II.

Autres remèdes discutés par l'auteur. Il faut abolir les privilèges civils, politiques et religieux de l'aristocratie.	160 à 173
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

CHAPITRE III.

Il serait mauvais de substituer une aristocratie catholique à l'aristocratie protestante.	173 180
-------------------------------------------------------------------------------------------	---------

CHAPITRE IV.

Comment, et par quels moyens, il faut abolir l'aristocratie en Irlande.	180 181
-------------------------------------------------------------------------	---------

SECTION PREMIÈRE.

Ce qu'il faut faire pour abolir les privilèges politiques de l'aristocratie. Nécessité de centraliser.	181 189
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

SECTION II.

Ce qu'il faut faire pour abolir en Irlande les privilèges civils de l'aristocratie. Nécessité de rendre le peuple propriétaire.	189 203
§ 1 ^{er} . — État féodal en Angleterre de la propriété foncière.	203 213
§ 2. — État féodal de la propriété foncière en Irlande; nécessité de l'abolir.	213 219
§ 3. — Des substitutions en Angleterre et en Irlande; nécessité de les abolir dans ce dernier pays.	219 224
§ 4. — Le droit d'aînesse en Angleterre et en Irlande; nécessité de l'abolir dans ce dernier pays.	224 234

SECTION III.

Ce qu'il faut faire pour abolir les privilèges religieux de l'aristocratie.	
§ 1 ^{er} . — Nécessité de détruire la suprématie du culte anglican.	234 248
§ 2. — Moyen d'établir l'égalité des cultes en Irlande. Salaire public du clergé catholique.	248 254
§ 3. — L'égalité des cultes n'existerait pas en Irlande, si on y laissait à l'Église anglicane ses dîmes et ses terres; ce qu'il faut faire de ces deux choses.	254 264

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE 1^{er}.

Que fera l'Angleterre ?	264 à 276
-------------------------	-----------

CHAPITRE II.

Ce que peut faire chacun des partis qui divisent l'Angleterre.	276 279
----------------------------------------------------------------	---------

SECTION PREMIÈRE.

Le parti tory.	<i>Ibid.</i>
----------------	--------------

SECTION II.

Le parti radical.	279 283
-------------------	---------

SECTION III.

Le parti whig.	283 286
§ 1 ^{er} . — Quelles réformes les whigs peuvent faire dans les privilèges religieux de l'aristocratie d'Irlande.	286 290
§ 2. — Quelles réformes les whigs peuvent faire dans les privilèges civils de l'aristocratie d'Irlande.	290 294
§ 3. — Quelles réformes les whigs peuvent faire dans les privilèges politiques de l'aristocratie irlandaise.	294 295
Réformes générales. Scrutin secret.	295 300
Réformes spéciales à l'Irlande, Dans la paroisse, Dans les corporations municipales.	301 306
Dans le comté.	306 314
Dans l'état.	314 325

CHAPITRE III.

Conclusion. Coup d'œil sur l'avenir de l'Irlande sociale, politique et religieuse.	325 354
Réflexion finale.	354 357
Notes.	359 387
Tableaux statistiques.	389 392

FIN DE LA TABLE.

CHAPITRE II.

Autres remèdes discutés par l'auteur. — Il faut abolir les privilèges civils, politiques et religieux de l'aristocratie.

On voit combien sont chimériques ces moyens extraordinaires de salut tentés ou proposés pour l'Irlande ; une foule d'autres plans analogues pourraient être discutés ici, dont après un court examen, on reconnaîtrait bientôt la vanité.

Que faire donc en présence de l'état douloureux et formidable de l'Irlande ? Comment laisser sans remèdes de tels maux et de tels périls ? A quoi bon tenter des remèdes inutiles ? Ce qui complique la difficulté, c'est qu'il ne suffit pas de trouver des moyens de salut bons en eux-mêmes, il faut encore en rencontrer dont l'usage soit possible. Ce n'est pas assez de découvrir le régime le plus propre à l'état de l'Irlande, il faut encore que ce régime soit du goût de l'Angleterre.

Ne convient-il pas cependant de rechercher d'abord ce que réclamerait l'intérêt abstrait de l'Irlande considérée isolément ? sauf à examiner ensuite si ce qui semblerait désirable est possible ; si ce qui serait à faire sera fait ; si l'intérêt de l'Angleterre per-

met d'exécuter ce que commanderait celui de l'Irlande.

On a vu, dans les chapitres qui précèdent, tous les maux de l'Irlande et toutes ses difficultés procédant d'une même cause principale et permanente, d'une mauvaise aristocratie, d'une aristocratie dont le principe est radicalement vicieux. Quelle est la conséquence logique à déduire de ces prémisses ? C'est que, pour faire cesser les misères de l'Irlande, il faudrait détruire l'aristocratie de ce pays, comme pour abolir l'effet on supprime la cause.

D'où vient l'impuissance de tous les remèdes qu'on essaie ou qu'on propose ? De ce qu'aucun système de guérison ne se prend à la cause première du mal.

Ainsi on cherche dans le travail des classes pauvres un moyen d'alléger leurs immenses misères, mais on voit bientôt que l'agitation du pays et les passions du peuple contre les riches rendent impossibles les progrès de l'industrie ; c'est-à-dire que le remède au mal est rendu impossible par le mal lui-même.

On voudrait se délivrer par l'émigration de quelques millions de pauvres ; mais, outre que l'entreprise serait impraticable, on reconnaît bientôt que des millions de pauvres, fussent-ils enlevés comme par enchantement de la terre d'Irlande, celle-ci les verrait renaître tout à coup de ses institutions, fécondes à créer toutes sortes de misères : on reconnaît qu'agir ainsi, ce serait supprimer les effets tout en laissant la cause.

On pense que pour guérir les plaies les plus vives

du pays il conviendrait de prescrire aux riches des obligations de charité envers les pauvres ; mais ici encore on est ramené au principe même du mal, c'est-à-dire au cœur de l'aristocratie qui repousse la charité. Et l'on voit que, parvint-on à guérir quelques plaies et à calmer quelques douleurs, les souffrances du pauvre renaîtraient en foule d'une source intarissable de tyrannis. C'est cette source féconde qu'il faut tarir ; c'est cette cause première qu'il faut attaquer ; il faut aller prendre ce mal jusque dans sa racine : tout remède appliqué à la surface ne procurera qu'un soulagement passager.

L'état social et politique de l'Irlande n'est point un état régulier ; tout y accuse un vice profond. Et le désordre n'apparaît pas seulement dans les misères infinies et dans les souffrances perpétuelles de la population ; il se voit jusque dans les moyens employés par celle-ci pour se délivrer de ses maux.

Qu'est-ce que cette association menant le pays à la face du gouvernement, si ce n'est l'anarchie même organisée ? Et qu'est-ce qu'un pays où cette anarchie est le seul principe d'ordre ? Qu'est-ce qu'une société dont la tête est l'ennemie du corps, qui lui-même est en rébellion perpétuelle contre celle-ci ? dans laquelle tout riche est haï, toute loi détestée, toute vengeance légitime, toute justice suspecte ? Évidemment c'est là une situation violente et anormale dans laquelle un peuple ne saurait demeurer longtemps.

On conçoit l'Irlande abattue, écrasée, foulée aux pieds pendant des siècles par son aristocratie ; mais on ne comprend pas, quand l'Irlande est relevée, le

peuple et l'aristocratie de ce pays se tenant en présence l'un de l'autre, celle-ci aspirant toujours à opprimer, celui-là assez fort pour combattre l'oppression sans y mettre un terme.

Quand même la nécessité de reformer l'aristocratie irlandaise ne serait pas prouvée par tout ce qui précède, un seul raisonnement suffirait peut-être pour la démontrer. Voyez en effet l'alternative : si on la laisse subsister il faut de deux choses l'une : ou la soutenir contre le peuple, ou laisser le peuple la renverser.

Dans le premier cas il faut s'établir l'instrument de toutes les passions de cette aristocratie, de ses cupidités comme de ses haines, continuer à mettre l'artillerie anglaise au service de chaque propriétaire qui ne peut se faire payer de ses fermiers, et soumettre à des lois arbitraires et terribles tout comté irlandais dans lequel on verra des pauvres attaquer violemment les riches et leurs propriétés : et en conscience l'aristocratie irlandaise peut-elle exiger, peut-elle souhaiter cette sanguinaire protection ?

Dans le second cas, c'est-à-dire si on prend fait et cause pour le peuple contre elle, ou, ce qui est la même chose, si on laisse faire celui-ci, l'aristocratie, privée de l'appui sans lequel elle ne saurait exister, se trouve livrée sans défense aux plus cruelles représailles ; elle tombe pieds et poings liés entre les mains d'un ennemi plein de ressentiments, sujette à toutes les vengeances et à toutes les fureurs d'un parti victorieux ; et dans ce cas l'on se demande s'il ne serait pas plus humain de la détruire que de lui laisser une pareille vie.

Cette destruction juste, nécessaire, serait singulièrement facile en Irlande.

D'abord elle serait aidée de toute la puissance du sentiment national. En Angleterre où l'aristocratie est encore si puissante et je dirai presque si populaire, on ne se doute guère des sentiments que le peuple irlandais éprouve pour la sienne.

A peu près contentes de leur sort, les basses classes d'Angleterre ne discutent point les privilèges du riche; si j'osais, je dirais qu'elles en jouissent: elles voient avec une sorte d'orgueil ces grandes existences, ces superbes domaines, ces parcs, ces châteaux, splendides résidences de l'aristocratie; et elles se disent que, s'il n'y avait pas des rangs inférieurs, ces opulences glorieuses, ces splendeurs nationales n'existeraient pas. Qu'on rie de cet indigent enthousiaste du bonheur des riches: j'y consens; il est cependant beau pour une aristocratie d'avoir inspiré de pareils sentiments. En général, le pauvre anglais voit le riche sans envie, ou au moins sans haine. Si parfois il l'attaque, c'est sans amertume, et alors il se prend bien plus au principe qu'à l'homme; le plus hostile à l'aristocratie montre un profond respect pour l'aristocrate; tout en blâmant le privilège politique il s'incline devant le lord; et quand il affecte de mépriser la naissance, il honore encore la fortune. L'Angleterre, folle de liberté, d'égalité ne se soucie guère.

Au contraire, en Irlande, où les lois n'ont jamais été pour les riches et pour les pauvres que des instruments d'oppression et de résistance, la liberté a moins de prix et l'égalité en a plus. Il y a, sans

doute, en Irlande trop d'esprit anglais pour que la liberté y soit absolument méprisée et l'égalité tout à fait comprise ; mais le peuple est poussé vers celle-ci par les plus puissants instincts. A la vérité, il n'y a encore dans son amour pour elle rien de philosophique ni de rationnel. Le sentiment qu'il en a est encore indéfini dans son âme comme l'idée qu'il s'en fait est vague dans son esprit : c'est pourtant la passion qui semble destinée à saisir fortement son cœur, et qui sans doute le domine déjà secrètement. L'égalité est dans tous ses besoins, si elle n'est déjà dans ses principes. Et déjà il aime ardemment l'égalité en ce sens que l'inégalité lui est odieuse, et établie au profit de tous ceux qu'il déteste. Je ne sais s'il a pour la démocratie un goût éclairé ; mais très-certainement il hait l'aristocratie et ses représentants. Chose remarquable ! En Angleterre, au milieu d'institutions féodales, singulièrement mêlées de démocratie, un bon gouvernement a fait naître l'habitude, le respect, quelquefois la passion même de l'aristocratie. En Irlande, des institutions aristocratiques sans mélange ont, sous l'influence d'une politique funeste, développé des sentiments, des instincts et des besoins démocratiques inconnus en Angleterre.

La destruction de l'aristocratie, qui en Irlande serait populaire, y serait facile aussi : car, en même temps que dans ce pays la démocratie s'élève, l'aristocratie s'y voit partout en déclin.

Cette aristocratie n'a jamais été douée d'une grande force organique.

Ce qui, en Angleterre, la rend surtout puissante,

c'est l'union qui règne dans tous les éléments dont elle se compose : la grande propriété, la haute industrie, l'Église, l'Université, les corporations municipales, la médecine, le barreau, les arts et métiers, forment dans ce pays une association compacte, dont tous les membres n'ont qu'un intérêt, qu'une passion, qu'un but commun qui est la conservation de leurs privilèges.

Rien de pareil n'a pu jamais exister en Irlande.

Si l'on excepte l'Université qui est liée à l'Église par un nœud si étroit et si naturel, qu'elles sont comme deux sœurs, tous les éléments aristocratiques n'y sont unis entre eux que par les chaînes les plus fragiles.

Ily a bien une sympathie naturelle entre les grands propriétaires du sol et les ministres de l'Église anglicane : même religion, mêmes passions, mêmes intérêts politiques. Repoussés par les mêmes haines, ils sont enclins à se rapprocher comme des proserits qui se rencontrent sur la terre d'exil. Mais leurs rapports n'ont point cette régularité qui seule fait naître une union réelle et solide ; ni les uns ni les autres ne résident habituellement en Irlande, ils ne s'y rencontrent que par accident, ils s'y voient comme on se voit à l'étranger ; c'est une liaison passagère qui, quelque sincère qu'on la suppose pendant qu'elle existe, ne laisse point de traces.

Les grandes richesses de l'Église sont d'ailleurs, pour les propriétaires, un sujet de jalousie et une occasion de discorde. Nous avons vu ailleurs avec quelle émulation hommes d'église et laïques pressurent le peuple, et comment les exactions de ceux-

ci nuisent à ceux-là. Le fermier paie mal le propriétaire à cause de la dime qu'il doit au ministre; celui-ci recouvrerait sa dime moins péniblement si le propriétaire n'exigeait pas un trop haut fermage. Ces rivaux d'extorsion sont cependant des alliés politiques, et, après s'être imputé mutuellement les misères du pays, la famine, les crimes, la désolation générale, ils reprennent un langage ami; mais leur union assez apparente pour que la tyrannie de chacun nuise à l'un et à l'autre, n'est pas assez profonde pour qu'il en résulte une force commune aux deux.

L'appui que retire l'aristocratie de ses autres auxiliaires est encore plus faible et plus incertain.

Les corporations municipales, ses plus fidèles alliées, sont tombées, dès longtemps, dans un état de discrédit et d'ignominie, qui rend douteux le bienfait de leur assistance; et les abus dont elles sont souillées impriment au pouvoir qu'elles soutiennent une tache qui nuit plus à celle-ci que leur zèle ne peut lui servir. Ces corporations n'ont d'ailleurs jamais eu la force que donnent en Angleterre de grandes richesses. Jadis elles avaient, comme protestantes, le monopole presque absolu du commerce et de l'industrie; mais pendant tout le temps que dura ce monopole, l'industrie irlandaise fut sacrifiée à celle de l'Angleterre. Le privilège leur valait ainsi peu d'avantages. Afin de le conserver, elles étaient forcées de se mettre à la merci de l'Angleterre, dont elles acceptaient le joug pour pouvoir imposer le leur. Aujourd'hui elles sont complètement affranchies du lien anglais; mais on a vu

précédemment comment, depuis son émancipation, l'industrie irlandaise crée plus de fortunes démocratiques que de richesses amies du privilège.

Nous avons vu plus haut aussi les classes moyennes catholiques s'emparant du barreau, jadis ami de l'aristocratie protestante. Ainsi, de tous côtés, cette aristocratie est faible, divisée et menacée dans le peu de force qui lui reste. Il n'existe, à vrai dire, de vie aristocratique que dans un seul corps, celui des propriétaires du sol. Là seulement on peut trouver quelque accord dans les vues, quelques procédés réguliers, quelque durée dans l'union; et encore les plus riches, c'est-à-dire ceux qui pourraient donner à leur corps le plus de puissance, sont-ils en général hors du pays.

Enfin, le plus grand nombre des propriétaires irlandais est récemment tombé dans un état de détresse et d'abaissement qui mérite d'être considéré.

On a vu la description des maux qu'endurent les pauvres agriculteurs d'Irlande; il y aurait aussi un triste tableau à présenter de la misère des riches de ce pays. C'est un fait incontestable que le plus grand nombre des propriétaires ont d'immenses embarras dans leurs fortunes. Le poids de leurs dettes les écrase, leurs domaines sont chargés d'hypothèques. Beaucoup d'entre eux, débiteurs d'intérêts égaux ou supérieurs à leurs revenus, sont réduits à la nue-propriété de leurs terres. J'ai vu tel domaine de cinquante mille acres rapportant cinq cent mille francs de rente, sur lequel il ne restait pas au propriétaire la jouissance d'un revenu de dix mille francs. Rien n'est plus fréquent que de voir installés,

sur les grandes propriétés, des gardiens judiciaires, chargés de percevoir, au profit des créanciers, les fermages dus au propriétaire, et dont celui-ci a été dépouillé, soit par une sentence de la justice, soit par une transaction volontaire.

Cette détresse des propriétaires irlandais, qui va toujours croissant, tient à plusieurs causes : la première de toutes, c'est leur propre incurie. Ils ont, pendant des siècles, rejeté sur des agents et sur des *middlemen* l'ennui de leurs affaires d'Irlande ; et voilà qu'un jour ils s'aperçoivent que ces affaires ont été mal conduites, et que leur fortune, au lieu de s'accroître, a décliné. Une autre raison, c'est leur cupidité aveugle, qui, en rendant leurs fermiers misérables, est devenue pour eux-mêmes une cause d'appauvrissement. Et puis, comme ils sont véritablement en état de guerre avec la population, celle-ci leur cause sans cesse de grands dommages, sans autre avantage pour elle que le plaisir de leur nuire. On se fait difficilement une idée de la quantité de bestiaux qui, chaque année, sont tués méchamment ou mutilés sur les terres des riches, de bois et d'édifices qui sont brûlés, de prairies qui sont bêchées et retournées, d'arbres qui sont coupés par pur esprit de vengeance. Je vois qu'en 1833 il s'est commis dans la province de Munster plus d'attentats en vue de préjudicier aux propriétaires que dans le but de procurer un profit aux auteurs du crime. Ainsi, au milieu de tous les délits, je ne trouve que cinquante-neufs vols, mais je remarque cent soixante-dix-huit attentats dictés par ces instincts de violence brutale et vindicative, et qui

ruinent le propriétaire sans enrichir le fermier (1). J'ai dit que rien, dans l'intérêt des classes pauvres, ne peut remplacer la sympathie des riches; il faut ajouter que rien, pour le riche, ne peut suppléer la sympathie du pauvre; et quand le pauvre hait le riche, il n'y a point de loi si dure, point de cour martiale, point de supplices, qui puissent l'empêcher de travailler à la ruine de celui-ci.

Enfin, l'indigence des riches irlandais a une dernière cause, de date plus récente. Durant la guerre de la France avec l'Europe, et notamment de 1800 à 1810, l'Angleterre ayant été, pour sa subsistance, réduite presque entièrement aux ressources de son territoire, l'Irlande, qui a toujours été son grenier d'abondance, le devint plus que jamais. Les produits agricoles de l'Irlande furent, en conséquence, si recherchés, que leur prix s'accrut outre mesure. Cet état de choses se continuant d'année en année, les propriétaires, dont les terres donnaient à leurs fermiers des fruits d'une valeur double ou triple, se hâtèrent d'élever le prix des baux dans la même proportion; et, ne prévoyant point que cet accroissement de fortune, si agréable à leur orgueil, cesserait avec l'accident qui l'avait fait naître, ils établirent les dépenses de leur maison sur cette base fragile.

Tant que dura le blocus continental, l'aristocratie d'Irlande fut magnifique et prospère, et le peuple lui-même souffrit moins; mais la paix étant rendue au monde, le marché irlandais fut privé de son monopole, les produits de la terre perdirent leur valeur exagérée, et la fortune de tous les propriétaires

fut subitement réduite. Cependant, en dépit de ce revers qui leur enlevait la moitié de leurs revenus, les riches ne diminuèrent point leurs dépenses.

Il est dans la nature des aristocraties de ne pouvoir décliner; elles sont bâties sur un piédestal dont la vanité est la base: or, la vanité cesserait d'être elle-même, si elle consentait à se ternir ou à s'abaisser. Une pareille résignation est surtout impossible à une aristocratie d'argent; car le rang se mesurant sur la fortune, qui voudra s'humilier en s'avouant moins riche?

Les grands seigneurs irlandais n'eussent jamais consenti à se rapetisser d'une ligne; et, continuant à vivre dans le même luxe avec des fortunes moindres, les uns sont arrivés à une ruine complète, les autres y marchent rapidement; et, plutôt que de réformer dans leur domestique un cheval ou un laquais, vont tomber du haut de leur faste dans l'extrême indigence. C'est une faiblesse très-familière à l'homme de ne pouvoir supporter l'approche d'une infortune légère dont l'heure est fixée, et de s'avancer résolument vers un malheur immense, inévitable, mais dont le jour n'est pas marqué. L'aristocratie exagère tous les vices comme toutes les vertus qui procèdent de l'orgueil.

Quels que soient les maux de l'aristocratie irlandaise, on ne trouve guère de larmes pour les déplorer. Et pourquoi s'affligerait-on de voir décrépiter le corps dont la fin est nécessaire? Abandonnée à elle-même, cette aristocratie périrait peut-être. Mais la laissera-t-on, infirme et impotente, languir des années, des siècles même, et s'éteindre dans une

lente agonie au milieu des violences qu'elle excitera, des misères qu'elle fera naître et des malédictions qu'elle entendra jusqu'à sa dernière heure? Non. Sa caducité, loin de la protéger, la condamne; elle ne peut plus être, pour le peuple irlandais, qu'un sanglant fantôme de gouvernement; et sans doute elle ne se relèvera pas au milieu des coups terribles qui lui sont portés, lorsque, dans des temps de paisible tyrannie, elle est tombée si bas. Elle n'est donc plus qu'un fléau et un obstacle, qu'il faut se hâter de faire disparaître.

CHAPITRE III.

Il serait mauvais de substituer une aristocratie catholique à l'aristocratie protestante.

Ce n'est pas seulement l'aristocratie protestante qu'il paraît absolument nécessaire d'abolir en Irlande, c'est toute espèce d'aristocratie. Rien ne serait plus funeste que d'édifier une aristocratie catholique sur les ruines de l'aristocratie protestante. Je l'ai dit plus haut, les classes moyennes qui s'élèvent dans ce pays n'ont pas de plus grand écueil à redouter que le penchant qui les porterait à saisir les privilèges de l'aristocratie, après en avoir dépouillé celle-ci. Ce danger est, sans nul doute, sinon dans le présent, du moins dans l'avenir. Mais il ne suffit pas d'énoncer comme un péril certain cette possibilité d'une aristocratie catholique; il faut encore dire pourquoi cette chance est un mal.

Il est sans doute permis de penser que si la classe supérieure, maîtresse du sol et du pouvoir, était catholique, beaucoup des oppressions qui pèsent sur les catholiques cesseraient ou seraient adoucies; mais alors quel serait le sort des quinze cent mille protestants qui sont épars sur le sol de l'Ir-

lande? Ne risqueraient-ils pas d'encourir, de la part d'une aristocratie ennemie de leur culte, les persécutions que les catholiques reçoivent aujourd'hui des protestants? Ce ne serait, à vrai dire, que substituer à une tyrannie une autre tyrannie; et alors autant vaudrait peut-être laisser subsister celle qui est.

Jusqu'à quel point, d'ailleurs, une aristocratie catholique pourrait-elle, en Irlande, être bienfaisante pour les catholiques eux-mêmes? Pense-t-on qu'elle fût généreuse, libérale, sympathique avec le peuple? N'offrirait-elle pas au clergé catholique de dangereux appâts, et ne risquerait-elle pas, en l'attirant à elle, de lui enlever plus de force qu'il n'en conserve en restant uni au peuple? Mais d'abord, avant d'interroger l'avenir, consultons le passé.

Nous avons vu précédemment que, dans la mêlée des confiscations politiques, un petit nombre de familles catholiques sauvèrent leurs propriétés et leurs titres. Il y a donc eu constamment en Irlande un échantillon d'aristocratie catholique. Or, de quel secours a-t-elle été pour la population professant le même culte qu'elle?

Pendant tout le temps des persécutions protestantes, persécutée elle-même, elle songea bien plus à s'en préserver qu'à en garantir le peuple; et l'on ne saurait guère lui en infliger le blâme. Comme riche, elle avait tout à craindre de la tyrannie protestante, qui s'en prenait plus aux biens qu'aux croyances. Elle s'efforçait donc de ne donner à ses ennemis politiques aucun ombrage, et, pour cela il lui fallait n'offrir à ses amis aucune protection. Elle vivait, sans éclat et sans bruit, sur ses domaines

miraculeusement sauvés, et s'abstenait de témoigner aux catholiques des basses classes une sympathie dangereuse. Il ne faut point demander aux hommes des dévouements supérieurs à l'humanité. Le riche catholique qui, en dépit des exclusions politiques attachées à son culte, y demeurait fidèle, n'était-il pas dans le devoir?

Mais si l'aristocratie catholique ne pouvait guère faire plus, faisait-elle assez pour qu'il s'établît entre elle et le peuple ces rapports de bienveillance d'une part et de respect de l'autre, qui forment le lien aristocratique entre le riche et le pauvre? Non, assurément. Aussi ne voit-on se former aucune étroite alliance entre les catholiques riches et les pauvres pendant tout le dix-huitième siècle, à l'époque où la persécution commune semblait devoir les réunir. Outre la prudence, qui éloignait le riche du pauvre, il y avait aussi un reste d'orgueil de race qui s'opposait à leur intime union, le peu de riches catholiques échappés aux confiscations étant des Anglais d'origine, accoutumés à mépriser comme Irlandais leurs coreligionnaires.

Mais cette vieille aristocratie catholique d'Irlande ne se borna pas à refuser au peuple toute protection politique et sociale. Tous les monuments historiques font foi que le plus souvent elle-même opprima ceux qu'elle était peut-être excusable de ne pas défendre. Elle n'échappa point aux passions égoïstes qui animaient les propriétaires protestants, et se montrant aussi dure et aussi avide que ceux-ci envers ses fermiers, elle s'attira bientôt les mêmes inimitiés. Il est bien difficile pour un pro-

propriétaire de ne pas chercher à retirer de son domaine un revenu proportionné à celui que ses voisins obtiennent de leurs terres. Quoi qu'il en soit, les riches catholiques faisant peser sur les classes inférieures une oppression sociale toute pareille à celle qu'exerçaient les propriétaires protestants, le peuple n'eut point à distinguer entre les uns et les autres; il les confondit dans sa haine, et s'en prit, dans ses cruelles vengeances, aussi bien aux riches catholiques qu'aux protestants. C'est ce qui explique pourquoi les coups des White-Boys frappèrent tout autant sur les premiers que sur les seconds. Ces violences populaires achevèrent d'éloigner du peuple l'aristocratie catholique, déjà indifférente; et c'est ainsi que, pendant tout le cours de ces sauvages représailles du pauvre contre le riche, celui-là fut laissé seul à ses fureurs.

Toutefois, quand l'Irlande catholique secoue ses chaînes et proclame hautement sa volonté d'être libre, on voit cette aristocratie catholique paraître quelque peu sur la scène; non qu'elle se présente d'elle-même : on va la chercher. On a besoin d'elle; car, comment former une entreprise quelconque, si un lord n'y préside pas? Alors elle donne l'appui qu'elle n'ose refuser (1). Mais cette alliance n'est que de peu de durée. Un jour la population catholique d'Irlande est assez hardie pour vouloir envoyer au roi George III une humble adresse exprimant les vœux du pays; la pétition se prépare; le peuple s'assemble, s'agite, essaie sa voix et ses forces. A l'aspect de ces mouvements, l'aristocratie catholique d'Irlande se voit compromise si elle reste unie au peuple : elle se

sépare de lui. Ceci se passait en 1791. Cependant le mouvement national continue; la retraite de l'aristocratie catholique apprend au peuple à se passer d'elle; un plébéen (1) prend le timon des affaires; des victoires sont remportées, des échecs essayés; on passe à travers de terribles crises et d'effroyables orages; et lorsque après tant d'épreuves le triomphe du peuple est bien définitivement assuré, on voit l'aristocratie catholique reparaître (2); elle revient à la cause populaire abandonnée dans des temps malheureux, aspire vainement à la diriger, et, placée aujourd'hui entre un pouvoir protestant qu'elle déteste, et le peuple catholique dont elle craint les écarts, elle n'a d'autre ressource que de s'effacer entièrement; elle se dissimule en Irlande ou s'en va.

Je doute que de pareils antécédents puissent être le point de départ d'une bonne aristocratie.

Et ce point de départ aura, quoi qu'on fasse, sur toute la suite une grande influence. L'aristocratie qui pourrait s'établir naîtrait, il est vrai, en grande partie d'une source nouvelle, indiquée plus haut; mais le présent ne se sépare point ainsi du passé, et soit que l'aristocratie qui s'élèverait des classes moyennes se rattachât à l'antique rameau de l'aristocratie catholique, soit qu'elle se posât sur le tronc pourri de l'aristocratie protestante, elle recevrait toujours des traditions funestes et un malheureux héritage.

Cette espèce de mépris instinctif et héréditaire qu'en Irlande le riche éprouve pour tout ce qui est pauvre et inférieur; le préjugé qui, même

chez les catholiques riches, fait de ce mépris un signe de bon ton et d'élégance ; l'opinion si répandue que le riche a le droit d'opprimer le pauvre et de le fouler aux pieds impunément ; telles sont les traditions auxquelles toute aristocratie nouvelle, en Irlande, aura bien de la peine à se soustraire.

De tels écueils fussent-ils évités, il en est d'autres auxquels cette aristocratie n'échapperait pas : alors même qu'elle ne mériterait point les haines de sa devancière, elle ne les exciterait pas moins ; car le peuple en Irlande a aussi sa tradition, qui est de croire à l'égoïsme de tous les riches et au droit pour le pauvre de les détester.

Ces sentiments mutuels du pauvre et du riche ne sont pas sans doute, en Irlande, gravés à jamais dans les âmes ; s'il en était ainsi, il faudrait désespérer de ce pays et de son avenir ; car, quelques réformes qu'on y fasse, des riches s'y rencontreront toujours parmi le peuple. Mais il est impossible que de tels préjugés, scellés dans des torrents de sang et dans des siècles d'oppression, ne se perpétuent pas longtemps, et ils seront d'autant plus vivaces que les nouveaux riches retiendront plus des titres, des privilèges, des honneurs de l'aristocratie qui s'éteint.

Si les riches peuvent jamais, en Irlande, se réconcilier avec le pauvre, c'est en cessant de paraître devant celui-ci environnés des signes sous lesquels s'est montrée à lui, pendant des siècles, une aristocratie odieuse. C'est peut-être aussi pour eux-mêmes le seul moyen de perdre de funestes habitudes d'oppression et de tyrannie.

Ce ne serait donc pas assez de détruire l'aristocratie protestante, il faut encore abolir le principe même de l'aristocratie en Irlande, pour qu'à la place de celle qui sera supprimée il ne s'en établisse pas une autre. Il faut, après avoir abattu l'institution existante, balayer ses ruines, et préparer l'emplacement propre à recevoir un autre édifice.

CHAPITRE IV.

Comment et par quels moyens il faut abolir l'aristocratie en Irlande ?

Lorsque je dis qu'il faut détruire l'aristocratie d'Irlande et l'extirper jusqu'à sa racine, je n'entends point par là une destruction violente et sanguinaire.

Je ne suis point de l'avis de ceux qui pensent que, pour établir dans un pays l'ordre, la prospérité et l'union, il faut commencer par égorger quelques milliers de personnes, exiler ceux qu'on ne tue pas, prendre les propriétés des riches, les donner aux pauvres, etc., etc. Je repousse tout d'abord de pareils moyens comme iniques, et ne m'enquiers point s'ils seraient nécessaires. Je crois, sans examen, qu'ils ne sont pas nécessaires, parce qu'ils ne sont pas justes et qu'ils sont atroces. C'est, à mes yeux, un procédé vicieux, quand une injustice se présente à réformer, de commencer par en commettre une autre, et de faire un mal certain et présent en vue d'un bien à venir et douteux. Je me défie de ces moyens criminels que le but doit sanctifier, et qui, le but étant manqué, ne laissent que le crime à celui qui les emploie; ou, pour mieux

dire, je ne crois point que des moyens criminels puissent jamais devenir honnêtes. D'ailleurs, il me répugne d'admettre que l'injustice et la violence profitent jamais aux nations ou aux individus. J'estime trop le progrès de l'humanité pour croire utile à sa cause les excès qui la déshonorent. Tel grand forfait semble hâter la liberté, qui, après lui avoir imprimé un élan d'un jour, l'arrête peut-être pour des siècles; et alors même qu'il me serait prouvé qu'une iniquité est avantageuse à la génération présente, je ne croirais point que celle-ci eût le droit de charger les générations suivantes d'une infailible expiation.

J'entends l'abolition de l'aristocratie irlandaise, en ce sens qu'on la dépouille de son pouvoir politique, dont elle ne s'est servie que pour opprimer le peuple; qu'on lui enlève ses privilèges civils, qui n'ont été pour elle qu'un moyen de satisfaire son égoïsme, et qu'on abatte sa prédominance religieuse, qui, lors même qu'elle n'engendre plus les persécutions, en perpétue le souvenir.

SECTION PREMIÈRE.

Ce qu'il faut faire pour abolir les privilèges politiques de l'aristocratie. —
Nécessité de centraliser.

Pour détruire le pouvoir politique de l'aristocratie, il faudrait lui ôter l'application quotidienne des lois, comme on l'a privée précédemment du

182 DES REMÈDES AU MAL. — ABOLIR L'ARISTOCRATIE.
pouvoir de les faire. Il faudrait, par conséquent, ruiner de fond en comble le système administratif et judiciaire qui repose sur l'institution des juges de paix et sur l'organisation des grands jurys, tels qu'ils sont constitués aujourd'hui. Et d'abord, pour exécuter cette destruction, il faudrait centraliser le pouvoir.

S'il est, en général, difficile de concevoir toute fondation d'un gouvernement nouveau, sans le secours d'une autorité centrale qui commence par détruire le régime existant, l'assistance de ce pouvoir central semble surtout indispensable lorsque, avant d'édifier une société nouvelle, il y a une aristocratie à renverser. Quel moyen, en effet, d'atteindre cette multitude infinie de petites puissances éparses çà et là sur le sol, toutes ces existences locales, toutes ces influences individuelles propres à l'aristocratie, si ce n'est en concentrant toute la force publique sur un seul point, duquel on abat toutes les sommités condamnées et toutes les supériorités rebelles ?

Dans les pays où existe la meilleure aristocratie, le bras central qui s'étend sur elle pour la frapper est, en général, agréable au plus grand nombre. C'est assez dire combien serait populaire en Irlande une centralisation puissante établie pour la ruine d'une aristocratie détestée, et contre laquelle la haine politique se confond dans la haine religieuse.

Plus on considère l'état de l'Irlande, et plus il semble qu'à tout prendre un gouvernement central fortement constitué serait, du moins pour quelque temps, le meilleur que puisse avoir ce pays. Une

mauvaise aristocratie existe, qu'il est urgent de détruire. Mais à qui remettre le pouvoir qu'on va retirer de ses mains? — Aux classes moyennes? — Elles ne font que de naître en Irlande. L'avenir leur appartient; mais ne compromettront-elles pas cet avenir, si la charge de mener la société est confiée dès aujourd'hui à leurs mains inhabiles et à leurs violentes passions?

Telle est aujourd'hui en Irlande la situation des partis, que l'on ne peut obtenir quelque justice des pouvoirs politiques, si on les laisse à l'aristocratie protestante, et que l'on ne saurait guère en espérer davantage, si on les donne aussitôt à la classe moyenne catholique qui s'élève.

Ce qu'il faudrait à l'Irlande, ce serait une administration forte, supérieure aux partis, à l'ombre de laquelle les classes moyennes pussent grandir, se développer et s'instruire, pendant que l'aristocratie croulerait et que ses derniers vestiges disparaîtraient.

Il y a là une grande œuvre à accomplir, et dont la tâche s'offre au gouvernement anglais.

Lorsque j'indique la centralisation comme moyen de réformer en Irlande la société politique, j'ai hâte d'expliquer sur ce point ma pensée tout entière.

Je suis bien loin, assurément, de considérer comme salutaire en lui-même le principe absolu de toute centralisation. Il est tel gouvernement central qui me paraîtrait mille fois pire que l'aristocratie elle-même. Le vice principal de celle-ci est de restreindre, par le patronage, le nombre des existences individuelles; mais un pouvoir central, unique, qui fait tout et dirige tout, ne diminue pas

seulement la vie politique des citoyens, il l'anéantit.

Ce pouvoir ne serait ni tyrannique, ni oppresseur, il se tiendrait dans la limite des lois, respectant les passions et les intérêts populaires, que je ne l'en trouverais pas moins mauvais; car il annullerait toujours l'existence politique des individus. Or, de même que la meilleure éducation est celle qui développe chez l'homme son intelligence et multiplie ses forces morales, de même les meilleures institutions sont celles qui lui attribuent le plus de droits civils et de facultés politiques. Plus il y aura chez un peuple de personnes habiles à se conduire, à diriger leur famille, leur commune, la province, l'État, plus il y aura dans ce pays de vie politique, et plus la valeur de chacun sera accrue.

Alors même qu'on me prouverait que ce pouvoir central, unique, homme, assemblée, ministre ou commis, ferait mieux que tous les individus ensemble l'affaire de leur commune, de leur province, du pays entier, je n'en serais pas moins d'avis qu'il est mauvais d'enlever à ceux-ci le soin de ces divers intérêts; parce qu'à mes yeux il s'agit bien moins de leur faire une vie matériellement douce et commode, que d'agrandir, par les intérêts politiques, le domaine offert dans ce monde à leur âme et à leur intelligence. Ce n'est donc point une forme définitive de gouvernement que j'indique ici pour l'Irlande.

Autant un gouvernement tout central me paraît aujourd'hui nécessaire à ce pays, autant il me semblerait malheureux pour lui de le conserver longtemps. L'extrême centralisation est plutôt un violent

remède, qu'une institution; elle n'est pas un état, mais un accident; c'est une arme puissante dans le combat, et qu'il faut déposer après la lutte, sous peine de se blesser à son tranchant ou de plier sous son poids. Elle excelle surtout à détruire; et alors même qu'elle crée quelque chose, elle ne sait point le conserver. C'est une phase par laquelle passent les peuples qui ont besoin, avant d'édifier une société nouvelle, de balayer les débris de l'ancienne, et dont ils doivent se hâter de sortir, dès que l'œuvre de transition est consommée. Malheureusement il n'est pas toujours facile de congédier cet auxiliaire, alors qu'on n'a plus besoin de lui; et la société peut trouver un germe de mort dans la cause qui l'a sauvée. Là est le péril. Ce danger est si grand, qu'un peuple ne doit le courir que s'il y avait pour lui un péril encore plus grave à ne s'y pas exposer. Il a le choix à faire entre la chance de ne pouvoir détruire un gouvernement mauvais sans le secours de la centralisation, et le risque de ne pouvoir, cette destruction étant faite, se débarrasser de l'instrument qui l'a exécutée. Mais c'est parce qu'en Irlande le renversement de l'aristocratie est le premier et le plus urgent besoin, qu'il faut, pour l'abattre, prendre l'instrument le plus puissant, quoique le plus périlleux.

Il n'entre, du reste, ni dans mon désir, ni dans mon plan, d'expliquer la forme et le mécanisme de la centralisation qui conviendrait à l'Irlande, et dont je me borne à reconnaître en principe l'utilité passagère pour ce pays; je ne hasarderai sur ce sujet qu'une seule idée pratique.

C'est que, pour organiser en Irlande un gouvernement central puissant, il faudrait de plus en plus resserrer le lien d'union qui attache l'Irlande à l'Angleterre, rapprocher le plus possible Dublin de Londres, et faire de l'Irlande un comté anglais.

Tout, aujourd'hui, conspire à rendre ce but facile à saisir. Nous ne sommes plus au temps où des semaines, quelquefois des mois de voyage, séparaient l'Irlande de l'Angleterre.

Un jour, sous le règne de Henri VIII, on vit le parlement d'Irlande, privé depuis longtemps de toutes nouvelles d'Angleterre, confirmer, par un décret, le mariage du roi avec Anne Boleyn, et, le lendemain, par suite de l'arrivée du courrier, prononcer solennellement la nullité de ce mariage (1). Le parlement d'Irlande, s'il existait de notre temps, et qu'un tyran lui demandât un acte de bassesse, ne serait point ainsi exposé à déplaire au maître, tout en se montrant servile.

Grâce aux perfectionnements de la navigation et des routes, vingt-une heures seulement séparent Dublin de Londres. L'Irlande est plus près du parlement anglais que l'Écosse et le pays de Galles. Chose étrange! malgré une distance de deux mille lieues, l'Angleterre est aujourd'hui moins loin de l'Amérique que ne l'était, il y a cinquante ans, l'Irlande séparée d'elle seulement par un étroit canal. Ces merveilleuses créations de l'industrie humaine qui sont destinées à changer les rapports sociaux, non-seulement d'homme à homme, mais encore de peuple à peuple, exerceront sur l'Irlande leur première influence; car la route de Londres à Dublin est, en

Europe, la première grande distance de terre et de mer que la vapeur ait abrégée. D'où vient donc que l'Irlande continue à avoir chez elle un gouvernement distinct du gouvernement anglais, un pouvoir exécutif spécial, des administrations particulières et locales? Ce gouvernement établi dans son sein l'éloigne de l'Angleterre, dont elle ne saurait être trop rapprochée. Les Anglais, qui viennent en Irlande pour gouverner ce pays, sont moins puissants pour combattre l'aristocratie irlandaise que s'ils restaient en Angleterre. Il est mauvais d'aller vivre au milieu de ceux qu'on ne peut abattre d'un seul coup. Toute administration anglaise établie à Dublin est nécessairement dans l'un de ces deux cas : ou elle subit les influences de l'aristocratie qu'elle doit attaquer; ou, si elle les repousse, elle encourt des attaques contre lesquelles elle est moins forte à Dublin qu'à Londres.

On ne conteste point que l'Irlande ait besoin d'un gouvernement spécial; et s'il y a nécessité de la soumettre à un régime législatif autre que celui de l'Angleterre, il faut bien aussi des agents particuliers pour appliquer des règles différentes d'administration. Mais, ceci étant admis, l'on ne voit pas ce qui aujourd'hui empêcherait de placer le siège du gouvernement irlandais dans la première ville de l'empire britannique.

D'autres considèrent la vice-royauté de Dublin et la cour qui l'environne comme propres à tempérer la violence des partis et à les diviser quand elles ne les amortissent pas. Mais cette opinion a-t-elle quelque fondement?

Le seul moyen, pour une cour, d'être brillante, c'est d'appeler à elle l'aristocratie du pays. Or, cette aristocratie, exclusive de sa nature, étant maîtresse du terrain, ne souffrira pas qu'on mêle dans ses rangs des gens de classe inférieure; et alors de quelle fusion et de quelle harmonie cette cour sera-t-elle la source? Supposons maintenant que le chef de cette cour à Dublin ait reçu du gouvernement dont il est l'agent le mandat de combattre l'aristocratie d'Irlande : comment pourra-t-il la convier à ses fêtes, ou s'abstenir de le faire? S'il la convoque, il la trompe; et l'offense, s'il la laisse dans l'oubli. Et alors même qu'il tentera de l'attirer, celle-ci, mortellement atteinte dans son orgueil, et menacée dans ses intérêts, se tiendra à l'écart, affectera de mépriser une cour qu'elle appellera vulgaire et bourgeoise, et refusera de s'associer à des plaisirs dont elle n'entendra cependant pas le bruit sans les regretter!

Une cour à Dublin créerait les partis, s'ils n'existaient pas.

La Réforme de la vice-royauté et l'abolition des administrations locales d'Irlande ne sont sans doute que des changements de forme. Mais ce sont des moyens pratiques indispensables pour exécuter les réformes politiques dont ce pays a besoin. Il faut de toute nécessité que, pendant la période de transition où se trouve l'Irlande, ceux qui la gouvernent soient placés absolument en dehors d'elle, de ses mœurs, de ses passions; il faut que son gouvernement cesse complètement d'être irlandais; il faut qu'il soit entièrement, non pas anglais, mais remis à des Anglais.

SECTION II.

**Ce qu'il faut faire pour abolir en Irlande les privilèges civils de l'aristocratie.
Nécessité de rendre le peuple propriétaire.**

Ce serait peu que d'attaquer l'aristocratie irlandaise dans ses pouvoirs politiques; c'est surtout à sa puissance sociale qu'il s'en faut prendre. Quelque révolution qui s'opère dans un pays, la société reste à peu près la même, si, dans le temps qu'on y altère les institutions politiques, on n'y modifie pas aussi les lois civiles. Les lois politiques changent avec les passions et la fortune des partis qui se succèdent au pouvoir. Les lois civiles, dans lesquelles sont engagés une multitude d'intérêts, ne changent pas. Voyez les deux plus grandes révolutions qui, durant les derniers siècles, aient ébranlé le monde : 1649 en Angleterre, 1789 en France. Dans les deux pays, la foudre populaire gronde d'un bruit à peu près égal; même enthousiasme des réformateurs, même passion de nivellement; dans l'ordre politique, tout est renversé, brisé, foulé aux pieds; ici et là on démolit le monde existant pour édifier sur ses ruines un monde nouveau, un monde idéal où la justice, la raison, la vérité, seront seules souveraines; et les deux pays s'égarant à peu près de même, l'un avec sa philosophie, l'autre avec sa religion; ils semblent

se copier mutuellement dans leurs élans, dans leurs illusions et dans leurs misères; chacun offre son holocauste de sang royal; chacun a son anarchie et son despotisme, celui-ci son Napoléon, celui-là son Cromwell, et chacun revient à son passé, l'un vers ses Stuarts, l'autre vers ses Bourbons; la similitude semble parfaite entre les deux époques et entre les deux peuples, si ce n'est qu'en France il y a plus de gloire, et en Angleterre moins de sang.

D'où vient cependant que le jour où les deux peuples se retrouvent à leur point de départ, le premier a complètement changé de face, tandis que le second reparait tout semblable à lui-même?

A peine Charles II a-t-il ressaisi la couronne royale, que la société anglaise, sortie un instant de son lit, y rentre tout entière: rien ne reste plus de la révolution; douze années de réformes, de violences, de coups d'État, ont passé comme une tempête dont un jour tranquille suffit pour effacer la trace. En France, au contraire, en dépit de la forme politique, qui s'efforce de reproduire la vieille société, un autre peuple se révèle; que cette forme s'appelle république, empire ou royauté, n'importe! la France monarchique de 1789 est devenue démocratique et ne cessera plus de l'être.

Pourquoi cette différence si grande dans les effets quand les causes paraissent semblables? C'est qu'en Angleterre, au plus fort de la destruction politique, les réformateurs ne touchèrent point aux lois civiles. Ils frappaient la royauté et laissaient intact le droit d'aînesse; tandis qu'en France le changement se fit tout à la fois dans l'ordre civil et dans

l'ordre politique ; la réforme sociale y précéda même les grandes crises révolutionnaires. Les lois qui abolissaient les servitudes féodales de la terre, celles qui substituaient dans les successions l'égalité au privilège, avaient toutes été décrétées quand la république le fut. Ces lois s'attaquaient au cœur même de la société, à ce qu'il y a de plus immuable chez un peuple, le sol et la famille. La république a passé, les lois civiles sont restées. Celles-ci avaient tout de suite atteint le fond, l'autre n'avait qu'effleuré le pays, non comme la brise qui passe, mais comme la faux qui tranche, et qui pourtant reste à la surface. Ce serait donc une vaine entreprise que de dépouiller l'aristocratie irlandaise de son autorité politique, si en même temps on ne lui enlevait les privilèges civils qui sont comme l'âme de sa puissance. Il y a, en Irlande, des plaies sociales qu'il importe encore plus de guérir que tous ses maux politiques. Ce qui est essentiel, c'est de rétablir l'harmonie, non-seulement entre les gouvernants et les sujets, mais entre les classes qui travaillent et celles qui possèdent la richesse. Ce qu'il faut arrêter avant tout, c'est la guerre que livre à la société le prolétaire, dont la misère profonde mérite tant de pitié, et dont les passions recèlent tant de périls. Il y a une démocratie mauvaise, c'est celle qui est hostile aux fortunes que crée le travail ; mais il existe aussi une bonne démocratie, c'est celle qui combat les fortunes que le privilège seul conserve.

Or, ce sont des lois de privilège, telles que les substitutions et le droit d'aînesse, qui, en Angleterre comme en Irlande, concentrent dans les mains de

l'aristocratie la possession de toute la richesse territoriale. Le monopole que ces lois établissent est doublement funeste par le mal qu'il fait et par le bien qu'il empêche; il enchaîne le sol dans des mains indolentes et égoïstes, auxquelles il ne prête qu'une force pernicieuse, et empêche la terre de tomber au pouvoir de ceux qui, en la fécondant, s'enrichiraient au profit de tous. Il ne préserve pas toujours de leur ruine des propriétaires aveugles ou insensés, et il forme un obstacle insurmontable à ce que le peuple aborde la propriété foncière. Et cependant peut-on voir l'Irlande et son immense population agricole, sans reconnaître que le vrai remède à la misère du peuple serait qu'au lieu d'être fermier, il devînt propriétaire?

L'Angleterre montre mieux qu'aucun autre pays, comment, avec une bonne aristocratie, la population agricole peut être heureuse sans acquérir jamais la propriété du sol; tandis que l'Irlande prouve qu'il existe des contrées où le peuple est absolument misérable dans la condition de fermier.

Il est difficile d'imaginer un pays où la propriété soit aussi mal distribuée qu'en Irlande. En Angleterre, de grandes fermes, établies sur de vastes domaines, emploient peu de cultivateurs; mais ce petit nombre y vit heureux. En France, où la propriété est divisée à l'infini, l'agriculteur est le plus souvent propriétaire, et les fermes, quand il en a, sont assez grandes pour que la condition du fermier ne soit point à déplorer. En Irlande, les propriétés sont grandes comme en Angleterre, et les fermes aussi divisées que les propriétés le sont en France; en d'autres

termes, ce pays réunit les abus de la grande propriété sans aucun de ses avantages, avec tous les inconvénients de la petite culture dont il n'a rien pris de ce qui en rachète les vices.

Il arrive souvent aux économistes anglais d'invoquer l'exemple de la pauvre Irlande pour prouver combien est funeste en France l'extrême division du sol. Cependant une pareille comparaison ne peut être qu'une source d'erreurs; car il n'existe, dans la distribution agraire des deux pays, qu'une similitude apparente. La terre y est, à la vérité, dans l'un comme dans l'autre, également chargée d'agriculteurs; mais là commence et finit l'analogie, puisqu'en France tous ces petits agriculteurs sont les maîtres des parcelles de terre qu'ils occupent, tandis qu'en Irlande ils n'en sont que les fermiers.

De ce qu'on voit en Irlande des cultivateurs bien malheureux sur le petit coin de terre où s'élève leur pauvre cabane, on conclut qu'en France la même indigence est le sort de quiconque n'occupe sur le sol qu'un aussi étroit espace; rien pourtant n'est moins logique. C'est pour lui, c'est à son profit seul que l'agriculteur français arrose de ses sueurs cette terre dont tous les fruits lui sont assurés; tandis que le colon irlandais sème pour autrui, recueille des moissons dont il ne goûte jamais, et a le plus souvent épuisé le sol quand il en a tiré le prix de fermage qu'il est tenu de payer au maître. Qui ne voit que, dans le premier cas, une égale quantité de terre peut satisfaire les besoins de celui auquel, dans le second, elle sera nécessairement insuffi-

sante? Qui ne comprend que sur cette modique parcelle l'un pourra être heureux et libre, par les mêmes causes qui feront l'autre nécessairement dépendant et misérable?

C'est une objection souvent élevée contre la division du sol, que, ce partage ne s'arrêtant jamais, la propriété foncière finira par arriver à un tel degré de fractionnement, que chaque parcelle ne sera plus pour son possesseur qu'un bien stérile, et pour la société composée de pareils propriétaires qu'une cause générale d'appauvrissement; mais ces craintes ne sont-elles pas exagérées ou chimériques? Ne voyons-nous pas le morcellement de la terre en France s'arrêter au point où il cesse d'être utile; plus restreint là où le sol a moins de prix, plus développé partout où une moindre étendue représente une égale valeur (1)? Quand le propriétaire n'a plus d'intérêt à conserver une terre devenue trop modique, tantôt il la vend à un propriétaire voisin, tantôt il l'affermé; le plus souvent il la cultive lui-même, et dans ce cas, quelque petite qu'elle soit, il trouve son profit à la garder; seulement, comme les soins qu'il donne à son champ ne pourraient pas plus l'occuper toute l'année que les produits de ce champ le nourrir, il a coutume de joindre à ses travaux agricoles l'exercice de quelque autre industrie. La plupart des petits propriétaires français sont tout à la fois cultivateurs de leur propre domaine et ouvriers pour autrui; ceux-ci simples journaliers; ceux-là, vigneron; les uns, petits marchands dans le village; les autres, artisans.

Mais la terre ainsi divisée, broyée, et livrée, pour

sa culture, aux mains les plus débiles, ne perd-elle pas de sa richesse et de sa fécondité?

Je ne discuterai point cette question tant controversée du mérite relatif de la grande et de la petite culture. On soutient, je le sais, qu'un grand domaine produit plus proportionnellement que plusieurs petites terres d'égale étendue, parce que le grand possesseur a dans ses mains des capitaux et des procédés qui ne sont pas à la portée des petits propriétaires; mais, je n'ignore pas non plus qu'à cela l'on répond qu'au défaut de capital pécuniaire chacun de ces petits occupants du sol dépense sur la parcelle dont il a la propriété absolue une somme d'activité et d'énergie personnelle plus grande que n'en peut fournir un ouvrier salarié; que tous travaillant ainsi pour eux-mêmes, et sous l'influence d'un égoïsme fécond, parviennent à force de zèle et d'industrie, à tirer de leurs terres autant, si ce n'est plus, que n'en obtiendrait un propriétaire unique, obligé d'employer les bras d'autrui; qu'il n'y a point à regretter cet emploi d'une force plus grande pour produire un résultat pareil dans les pays où l'activité du peuple, si elle ne s'appliquait pas au sol, ne se porterait point ailleurs; qu'enfin ces petits cultivateurs, obligés à des efforts supérieurs pour atteindre un but égal, ne sont point à plaindre, parce qu'ils trouvent dans l'intérêt et la passion de la propriété une source intarissable de vigueur qui leur rend plus léger un plus lourd fardeau. L'expérience des temps modernes a montré quelle différence de prix il y a entre le travail de l'ouvrier libre et celui de l'esclave; on ne sait pas encore de combien l'em-

196 DES REMÈDES AU MAL. — ABOLIR L'ARISTOCRATIE.
porte le travail du cultivateur propriétaire sur celui de l'ouvrier libre.

Quoi qu'il en soit, et laissant l'examen de cette grande question aux économistes, je me borne à dire que si les avantages économiques de la division du sol sont douteux, son bienfait social et politique n'est pas incertain.

Consultez tous ceux qui en France ont vu la condition du peuple telle qu'elle était avant 1789 : tous vous diront qu'aujourd'hui elle est infiniment plus heureuse qu'elle ne l'était autrefois : et quelle a été la cause principale de ce changement subit ? C'est que le peuple est devenu propriétaire. Mais nous n'avons pas besoin, pour nous convaincre de cette vérité, de recueillir les traditions du siècle passé. Regardons seulement ce qui se passe sous nos yeux ; qui de nous n'est frappé de la révolution qui s'opère soudainement dans toute l'existence de l'homme du peuple qui n'était pas propriétaire et qui le devient ?

Le sol est, en France, la suprême ambition des classes ouvrières. Le domestique, le journalier agricole, l'ouvrier manufacturier ne travaillent qu'en vue d'acquérir un petit coin de terre ; et celui qui atteint le but tant désiré devient non seulement matériellement plus heureux, mais il s'accroît aussi moralement. En même temps qu'il couvre son corps de vêtements meilleurs et prend une nourriture plus saine, il conçoit de lui-même une plus haute idée ; il sent que désormais il compte dans son pays ; errant jadis de commune en commune, de ville en ville, il était peu intéressé à vivre honnêtement,

et courait peu de périls dans une existence reprochable. Ici on ne lui savait pas de gré des années régulières passées ailleurs ; là on ignorait les improbités qui ailleurs l'avaient flétri. Mais, depuis qu'il s'est attaché à la terre, il sait que tout lui sera compté ; de ce moment il veille sur lui-même, car il souffrira toute sa vie d'une action mauvaise, comme il est sûr aussi de jouir toujours d'une bonne œuvre. Il est aussi plus moral, parce qu'il est plus indépendant. En général, il prend une compagne en même temps qu'il achète une terre ; et bientôt, au sein des affections domestiques, il apprend l'ordre, l'économie, la prévoyance : meilleur comme homme, il vaut mieux aussi comme citoyen ; la patrie a pris à ses yeux un corps sensible : la patrie, n'est-ce pas la terre ? Désormais il a place sur son sein. Vainement on me prouverait que par le fractionnement de la propriété on obtient du sol moins de produits à plus de frais ; je répondrais que je ne sais point le moyen de couvrir la surface d'un pays d'habitants plus heureux, plus indépendants, plus amis du sol et plus intéressés à le défendre.

Si, en France, l'acquisition du sol a été pour le peuple un si grand progrès, de quels bienfaits elle serait la source pour le peuple irlandais ! En devenant propriétaires, les basses classes de France ont passé d'une situation supportable à un état meilleur ; celles d'Irlande franchiraient d'un seul bond tout l'espace qui sépare un sort heureux de la plus misérable condition.

Plus on considère l'Irlande, ses besoins et ses difficultés de toutes sortes, et plus on est porté à

penser que ce changement dans l'état de sa population agricole serait le vrai remède à ses maux.

Tant que l'Irlandais ne sera que fermier, vous le verrez toujours indolent et misérable. De quelle énergie voulez-vous que soit doué le pauvre agriculteur qui sait que, s'il améliore sa ferme, son fermage sera tout aussitôt augmenté, et que, dût-il centupler les fruits de sa terre, il n'en aura jamais une plus large part; qui prend sa ferme à un si haut prix, que l'année la plus propice il ne saurait acquitter toute sa dette; qui voit toujours suspendu sur sa tête cet arriéré comme une menace incessante, dont le sens manifeste est que si, à la prochaine récolte, il ramasse quelques gerbes inespérées, cette bonne chance sera perdue pour lui? Supposez-le, au contraire, propriétaire des deux ou trois acres dont il n'a que la ferme: avec quelle ardeur il remuera cette terre, qui rendra un fruit à chacune de ses sueurs! De quels efforts ne sera-t-il point capable, lorsqu'il verra une récompense à la suite de chaque travail, un progrès au bout de chaque sillon?

Il est permis d'espérer que le jour où il y aurait en Irlande de petits propriétaires, la plupart des misères du pays cesseraient. Cette fatale concurrence dont les petites fermes sont l'objet, et qui n'est pas moins funeste aux grands propriétaires qu'aux petits cultivateurs, disparaîtrait aussitôt; car, partout où le peuple possède rigoureusement de quoi vivre sur sa propre terre, il ne se fait fermier d'autrui qu'à des conditions avantageuses. Le riche, cessant d'avoir le monopole de la terre, celle-

ci n'encourrait plus l'anathème du pauvre ; et d'ailleurs le petit propriétaire , qui couvre de son corps son champ et sa cabane, n'aurait rien à craindre des attaques dont, en Irlande, le sol est l'objet.

L'Angleterre fait de grands efforts aujourd'hui pour tirer l'Irlande de sa redoutable misère : toutes les théories sont invoquées, toutes les intelligences supérieures sont en travail, tous les moyens sont essayés, depuis la charité qui donne du pain au pauvre, jusqu'au système de l'émigration qui l'exile de sa patrie. Tout ces systèmes violents ou factices ne seront point efficaces. Qu'on y réfléchisse bien, et l'on verra que la terre sur laquelle le peuple vit aujourd'hui si pauvre, peut seule rendre sa condition meilleure. C'est en vain qu'on veut sauver l'Irlande par l'industrie : l'Irlande est essentiellement agricole, et elle est telle, précisément parce que l'Angleterre est essentiellement industrielle. Il faut de toute nécessité que le peuple y trouve sur la terre un sort plus heureux, ou qu'il se résigne à rester éternellement misérable : or, puisqu'il est profondément malheureux comme fermier, la seule chance qui lui reste n'est-elle pas de devenir propriétaire ?

J'aurais mille autres raisons pour appuyer cette opinion : je m'arrête cependant. Si un lecteur anglais trouve mes arguments incomplets, je le prie de considérer que tout autre qu'un Anglais les jugera peut-être surabondants.

Mais s'il est vrai que le peuple d'Irlande soit destiné à languir dans une affreuse détresse aussi long-

temps qu'il ne parviendra pas à la propriété du sol, comment arrivera-t-il à ce but ?

Des publicistes graves et distingués ont donné à la difficulté une solution que je ne puis accepter ; admettant la nécessité du principe que je viens d'établir, ils voudraient qu'on déclarât purement et simplement propriétaires ceux qui aujourd'hui ne sont que fermiers (1). Ceci n'est point de la discussion, mais de la révolution. Je me suis expliqué plus haut sur la nature des procédés par lesquels s'opèrent les réformes sociales et politiques. Pour être bons, à mes yeux, il faut à ces procédés une condition première ; c'est qu'ils soient conformes à la morale et à la justice : or, s'il est moins cruel de dépouiller un propriétaire de son domaine que de lui arracher la vie, la spoliation est tout aussi injuste que le meurtre, et, sous ce rapport, tout aussi haïssable. On suppose, fort gratuitement, que le parlement anglais légitimerait par un décret cette révolution agraire. Mais d'abord la dépossession des riches au profit des pauvres ne serait pas plus équitable, parce qu'elle s'exécute au nom des lois. Vainement on alléguerait que les possesseurs actuels du sol irlandais l'ayant usurpé, il est juste de le reprendre sur eux. Quel droit actuellement existant tiendrait contre cet examen du passé ? Et quels propriétaires déclarerait-on usurpateurs ? Seront-ce seulement les descendants des compagnons de Guillaume III ? Mais alors on ne rentrera que dans une bien petite partie des terres. Y ajoutera-t-on les soldats de Cromwell et les aventuriers venus en

Irlande au temps de la république? Mais alors pourquoi n'y pas joindre les colons anglais de Jacques I^{er}, même ceux d'Élisabeth?

Depuis le seizième siècle, la propriété en Irlande a mille fois changé de mains, non-seulement dans le choc des révolutions, mais encore par l'effet des échanges. Ira-t-on dépouiller de ses domaines tout détenteur, à quelque titre que ce soit, même celui qui les aura acquis de ses deniers sous la protection des lois? Mais alors l'Irlande est jetée dans la plus effroyable perturbation; et le désordre atteindra sans distinction l'ancien propriétaire et le nouveau riche, le catholique et le protestant, l'industriel qui vient d'acheter une terre comme celui qui tient la sienne d'un héritage, le marchand auquel une propriété a été donnée en hypothèque aussi bien que le propriétaire lui-même. D'ailleurs on comprend bien comment avec un pareil système les pauvres cesseraient d'être indigents; mais on ne voit pas ce que deviendraient les riches, qui sans doute ne demeureraient pas spectateurs froids et impassibles de leur ruine, et qui, s'ils ne soufflaient le feu de la guerre civile dans le pays, se hâteraient sans doute de le quitter: de sorte que, tous les propriétaires ayant disparu, il ne resterait plus en Irlande que de grossiers paysans devenus les maîtres. Singulier moyen d'avancer la civilisation de l'Irlande, de rendre la paix à un pays déchiré par six cents ans de discordes civiles, de ranimer le sentiment du droit chez un peuple qui l'a perdu!

Pour moi, il me paraît si important de ne point troubler la conscience publique par la violation des

droits, et de ne point ébranler la société en agitant le sol, que je repousse également le système de ceux qui voudraient qu'on distribuât aux pauvres irlandais les deux ou trois millions d'acres de terres incultes qui sont en Irlande. Il faudrait, pour leur faire ce don, commencer par les prendre à ceux qui les ont ; or, à mes yeux, toute atteinte à la propriété est un mauvais moyen d'économie politique.

Ne peut-on donc, par des voies douces, équitables et légitimes, arriver au but qu'on se propose, et qui cesse d'être désirable, si, pour l'atteindre, il faut employer l'injustice ?

Que faut-il au bas peuple d'Irlande ? Acquérir la propriété du sol, mais non l'obtenir par des violences iniques ; il faut, non le faire propriétaire, mais l'aider à le devenir ; il faut, pour qu'il atteigne le but, qu'on lui donne le moyen. Or, c'est ce moyen qui lui manque aujourd'hui. Il est dans l'impossibilité absolue d'acquérir la propriété du sol, non-seulement parce qu'il est pauvre, mais surtout parce qu'en Irlande, comme en Angleterre, il n'existe que de grandes terres, inabordables à toute petite fortune ; parce que, dans ces deux pays, les lois civiles, faites au profit de l'aristocratie, tendent constamment à la concentration du sol dans un moindre nombre de mains, et s'opposent invinciblement à la division du sol ; parce qu'en un mot ces lois placent la terre hors du commerce. Cet état de la terre, inaccessible au peuple, est le véritable obstacle à vaincre ; c'est, de tous les privilèges de l'aristocratie, le plus important à détruire ; et sa

gravité est telle que je crois devoir en faire l'objet d'un examen plus approfondi. Ce sera le sujet du chapitre suivant.

§ I^{er}.

Etat féodal en Angleterre, de la propriété foncière.

Et d'abord, pour faire comprendre quel est en Irlande l'état du sol, j'ai besoin de dire ce qu'il est en Angleterre.

Dans ce dernier pays le sol est encore féodal. La main qui le cultive est libre depuis longtemps ; mais il n'a point rompu ses vieilles chaînes ; et, tandis qu'autour de lui tout s'agite, se change, se modifie, lui seul ne change point, fragment inaltérable détaché d'une société mutilée par le temps et par les révolutions.

En dépit de toutes les victoires que remporte chaque jour le principe nouveau des sociétés sur le vieux principe, le travail qui crée sur le privilège qui conserve, le progrès éternel sur l'éternelle immobilité, la terre y est aujourd'hui ce qu'elle était il y a sept siècles, base féodale d'une société qui ne l'est plus ; emblème vivant d'un monde éteint.

C'est un fait très-digne de remarque que l'art avec lequel l'aristocratie anglaise a conservé entiers ses privilèges civils, tout en cédant parfois de ses privilèges politiques. L'esprit qui en cela l'anime ne se montre nulle part plus clairement que dans tout ce

poussée par son égoïsme et retenue par sa conscience, tente vainement d'être toujours habile et toujours juste : situation immense et chargée de ténèbres, où l'esprit s'agite, se fatigue, s'égare; où tout ce qui dans le présent paraît nécessaire à entreprendre, se trouve impossible; et pour laquelle on ne saurait apercevoir dans l'avenir que des solutions tristes ou incomplètes jusqu'au jour plus ou moins éloigné de nous, où le principe démocratique qui travaille le monde et qui arrive à l'Angleterre non seulement par les passions de l'Irlande, mais encore par le mouvement général de l'humanité tout entière, aura renversé l'aristocratie en Angleterre, et, en introduisant dans ce dernier pays les seules institutions que puisse supporter l'Irlande, aura rendu possible l'accord de deux peuples, qui sont condamnés à une vie commune et qui aujourd'hui ne peuvent pas plus s'unir que se séparer.

RÉFLEXION FINALE.

Au milieu de toutes les misères, de tous les périls et de toutes les complications dont on vient de présenter le triste tableau, un aspect consolant s'offre à la vue.

D'où viennent à l'Angleterre ces embarras, ces périls et ces difficultés que ses plus grands hommes d'état déclarent presque insolubles? De l'Irlande : de l'Irlande, malheureuse et opprimée, sur laquelle l'Angleterre pratiqua jadis une conquête égoïste et

dure ; que l'Angleterre attaqua cruellement dans sa liberté religieuse , après l'avoir dépouillée de sa liberté politique ; de l'Irlande , tenue pendant six siècles sous un joug de fer , et soumise sans relâche aux plus odieuses persécutions qu'ait jamais inventées la plus ingénieuse tyrannie.

Et c'est ce peuple , écrasé par tant d'oppression , et dégradé par tant de servitude ; c'est ce peuple tant de fois mutilé , brisé et foulé aux pieds par l'Angleterre ; c'est ce peuple infortuné , victime tour à tour de tous les fléaux , de la guerre étrangère et de la guerre civile , des massacres et de l'exil , du glaive qui tue , de l'or qui corrompt , de la loi qui persécute ; c'est ce peuple , déchiré par d'éternelles convulsions , et décimé par des famines annuelles ; c'est ce peuple de pauvres ; c'est ce peuple en haillons ; c'est ce peuple esclave , qui devient aujourd'hui pour le tyran , un embarras et un péril !

Certes , il y a là pour les princes et pour les peuples un grave sujet de méditation. Ne serait-ce pas que la violence et la corruption sont de mauvais procédés de gouvernement ? Ne serait-ce pas que toute politique , pour être bonne , doit commencer par être honnête , et que , dans l'art de diriger les peuples , comme dans la science qui sert aux individus à se conduire eux-mêmes , il ne faut pas séparer l'habileté de la justice ?

Il se passe en ce moment , chez deux grands peuples que l'océan sépare , deux phénomènes de même nature et qui sont bien dignes de fixer l'attention du monde.

Les États-Unis de l'Amérique du Nord sont

sans contredit, le peuple le plus fortuné de la terre; dans aucun pays les conditions ne sont ni si égales ni si heureuses; nulle contrée ne s'avance d'un pas aussi rapide vers la puissance que donnent la richesse et l'industrie; nulle part le progrès de l'humanité n'est si constant ni si extraordinaire. Cependant au sein de cette prospérité merveilleuse, qui brille d'une si douce clarté, une affreuse tache apparaît; ce corps, si jeune, si sain, si robuste, porte une plaie hideuse et profonde: les États-Unis ont des esclaves. Et vainement dans ce pays chrétien, la religion et l'humanité se dévouent avec une admirable vertu à guérir ce mal néfaste; la lèpre s'étend, elle flétrit des institutions pures, elle empoisonne la félicité des générations présentes, et dépose déjà un germe de mort dans une société pleine de vie.

En même temps qu'en Amérique les États-Unis font d'impuissants efforts pour rejeter de leur sein la race noire, dont la servitude les trouble et les humilie; en Europe, la nation la plus habile peut-être dans l'art du gouvernement, l'Angleterre s'épuise en stériles efforts pour se délivrer du pays qu'elle a mis six siècles à conquérir, et se débat vainement sous les misères de son esclave.

Et comment les deux peuples sont-ils arrivés à des situations si tristes et si semblables? Par les mêmes voies: par une première violence, suivie d'une longue injustice.

L'Amérique et l'Angleterre voudraient, il est vrai, abandonner ces voies funestes, au bout desquelles elles ont trouvé des abîmes. Mais on ne sort point ainsi tout d'un coup de la route fatale et té-

nébreuse où l'on a marché longtemps; il faut pour d'aussi longs égarements, de plus longs retours. Lorsque des violations solennelles de la morale et de la justice ont continué pendant des siècles, la perturbation profonde qu'elles ont causée dans l'ordre moral dure longtemps encore après même qu'elles ont cessé. Il ne suffit point que le tyran, qui croyait la tyrannie utile à son intérêt, reconnaisse son erreur pour qu'il cesse tout à coup de souffrir de sa propre iniquité. Il ne dépend point du plus ou moins d'intelligence de l'égoïsme de suspendre ou de prolonger la responsabilité de ses actes. Dès que l'oppression a existé, l'opresseur encourt un châtiment fatal. Cette loi est sévère; mais elle est juste et belle, et l'on est heureux de reconnaître que l'égoïsme, l'injustice et la violence entraînent des réparations aussi infaillibles que leurs excès.

Il en est qui pensent que les hommes et les peuples sont conduits fatalement au crime. C'est une opinion fautive et injurieuse à l'humanité, qu'on ne saurait affranchir du crime sans la destituer de la vertu. Les crimes des peuples comme ceux des hommes sont libres, et ne sont jamais nécessaires. Il n'y a de nécessaire que la conséquence des crimes; il n'y a de fatal que leur expiation.

FIN.